



TVA lors d'une vente sur un salon international en Allemagne

Par **Luigika**, le **22/05/2014** à **13:23**

Bonjour à tous,

je suis confronté à un problème dans l'entreprise dans laquelle je suis en stage actuellement. Notre entreprise (française) participera à un salon international à la fin du mois de mai en Allemagne. C'est une entreprise qui travaille uniquement en B2B.

Ma question est de savoir, si nous réalisons des ventes directement sur ce salon, devons-nous facturer de la TVA? Si, oui de la TVA Allemande?

Si nos clients possèdent un numéro de TVA intracommunautaire, seront-ils exonérés de TVA?

S'ils paient immédiatement et seront livrés plus tard, cela est-il différent?

Et s'ils prennent leurs marchandises immédiatement?

Merci pour vos réponses,
Cordialement